



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 11 mai 2021, salle St-Gervais
Procès-verbal n°295**

Présent-e-s : M. Mickael Batista da Silva (président)
M. Sylvain Fuser (vice-président)
Mme Corinne Maison (secrétaire)
M. Frédéric Bieri
Mme Deborah Brindley
M. Stéphane Deléchat
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Eva Keiflin
M. Didier Maison
Mme Ana Ménétrety
Mme Nina Rime

Excusés : Mme Magali Besse Giorgi
Mme Mitzi Carmona
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Verbaliste : Mme Marina Péray

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 294 de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2021
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Décision de l'AG de l'ACG du 24 mars 2021 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux
4. Communications du maire et des adjoints
5. Rapport de la commission des Finances du 19 avril 2021
6. Proposition du maire relative à l'approbation des comptes 2020 dans leur intégralité
7. Élection des membres (président-e ; vice-président-e ; secrétaire) du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1er juin 2021 au 31 mai 2022
8. Questions orales / écrites
9. Divers

Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h30 et excuse l'absence de Mme Besse Giorgi, de Mme Carmona ainsi que de M. Sutter.

1. **Approbation du PV n° 294 de la séance du Conseil municipal du 15 avril 2021**

Le procès-verbal n° 294 de la séance du 15 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents, sans aucune remarque.

2. **Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal**

Le président n'a aucune communication à faire.

Le Bureau a décidé que l'échéancier ne serait désormais joint à la convocation des séances que si des compléments ou modifications auront été apportées sur le document. **M. Dethiollaz**, signale à propos de l'échéancier une erreur dans la date de la commission environnement, laquelle se tiendra le 18.05 et non le 18.06. Il semble que les documents reçus diffèrent, certains ayant la bonne date. Vérification et, cas échéant, modification sera faite. Par ailleurs, **M. Dethiollaz** attire l'attention sur le point « SIG – Eau colorée » et rappelle avoir fait un retour sur ce point lors de la dernière séance du Conseil municipal. A propos du point « Stationnement à Gennecy », il indique que les résultats ont déjà été partiellement traités lors de la première commission. Il suggère donc de retirer la mention « Attente des résultats ».

M. Fuser fait remarquer qu'il attend la liste des locaux, de leur capacité ainsi que de leur possible affectation depuis de nombreux mois. Il souhaiterait des nouvelles à ce sujet. **M. Baudin** prend note de sa remarque et précise que l'utilisation de ces salles a beaucoup fluctué ces derniers mois, notamment en raison des mesures sanitaires. **M. Mottet** rappelle qu'une différence doit être opérée entre un état des lieux, qui est factuel, et les utilisateurs de ces locaux. En établissant cette liste, le risque serait de constater que les locaux sont actuellement sous-utilisés et d'en tirer de mauvaises conclusions. Une réflexion doit être menée – et l'exécutif en discute en ce moment – afin de déterminer quelle est la meilleure affectation pour ces locaux, en tenant compte de l'ensemble des associations. **M. Fuser** relève qu'il existe un certain nombre de salles dans la commune, lesquelles présentent un potentiel d'accueil et d'affectation. Le but de cette liste est simplement de recenser ces salles, afin que les conseillers municipaux puissent prendre connaissance des locaux à disposition, notamment les membres de la commission culture, sports, et loisirs. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'utilisation de ces salles, mais uniquement de pouvoir s'en faire une idée. **M. Mottet** confirme qu'une liste sera remise.

3. **Décision de l'AG de l'ACG du 24 mars 2021 soumise au droit d'opposition des conseils municipaux**

Le président rappelle que les conseillers municipaux peuvent, s'ils le souhaitent, faire valoir leur droit d'opposition à la décision de l'AG et l'ACG. En l'occurrence, aucun des membres du Conseil municipal ne s'oppose à la décision soumise.

4. **Communications du maire et des adjoints**

M. Mottet indique :

- pour rappel, qu'un crédit de Frs 30'000.- a été voté par la commune d'Avully dans le but d'octroyer des bons de Frs 20.- aux habitants majeurs de la commune, afin de soutenir les commerces locaux et d'aider les familles. Il informe que l'exécutif s'est penché sur la proposition de distribuer le non-dépensé, comme suggéré lors de la dernière séance de ce Conseil. Il se trouve que le Conseil municipal a en réalité voté l'octroi d'un crédit et non d'une subvention directe. Par ailleurs, la commune ne dispose pas d'une liste exhaustive des commerçants d'Avully (certains sont inscrits au Registre du commerce, d'autres non, d'autres n'habitent pas sur la commune, etc.). Il serait donc difficile d'identifier l'ensemble des commerçants pour leur reverser le non-dépensé. De plus, cette redistribution soulèverait de nombreuses autres questions (par exemple : quelle somme, à qui, pour quelle raison ?). Enfin, il n'est pas certain que cette opération soit réalisable sur les plans légal et comptable. Finalement, **M. Mottet** rappelle que l'article 23 de la LAC prévoit que les élus ne peuvent intervenir dans la discussion ou prendre part au vote lorsqu'ils ont un intérêt personnel

direct, pour eux-mêmes ou leur famille, à l'objet soumis à un vote. Une décision prise sans égard à cette disposition pourrait être contestée. **M. Fuser** tient à relever à ce sujet que c'est bien lui qui a fait cette proposition mais indique qu'il n'aurait pas pris part à un éventuel vote, conformément à la LAC. Il en profite pour remercier une fois encore l'exécutif d'avoir eu cette idée, à son sens très positive pour les commerces communaux et pour la population.

- que 1'372 bons de Frs 20.- ont été distribués, 35 ont été retournés, 991 ont été utilisés, ce qui représente un taux d'utilisation de 74,12%. Il s'agit d'une réelle progression, ce taux étant de 50% il y a encore peu. Ainsi, sur les Frs 30'000.- votés par le Conseil municipal, Frs 19'820.- ont été utilisés. **M. Mottet** remercie les membres du Conseil municipal, qui ont permis, de par leur vote, que cette opération puisse être menée.

M. Baudin informe :

- que la rampe de *skateboard* qui se situe à côté du Hobby Land devra être démontée. Le premier devis reçu par la commune était de Frs 9'000.-, et le deuxième, reçu dans l'après-midi, se situe également autour des Frs 9'000.-. **M. Baudin** précise que certains placages ne sont pas tout à fait plats, ce qui n'est pas adéquat pour y pratiquer du *skateboard* ou de la trottinette ; il précise toutefois que la structure n'est pas dangereuse et ne risque pas de s'effondrer.
- qu'il vient de recevoir l'Amicale de la Pétanque, laquelle est en train de se créer et a formulé plusieurs petites demandes. Cette Amicale, composée d'un Comité de 4 personnes et fort d'une trentaine de personnes, souhaiterait notamment que les terrains de pétanque soient entretenus et que des éléments en bois (troncs, par exemple) soient placés aux abords de sorte à éviter que les boules de pétanque disparaissent en bas du talus. **M. Baudin** reviendra auprès du Conseil municipal lorsqu'il aura plus d'informations.

M. Dethiollaz annonce :

- que la circulation sur le pont d'Eaumorte a été limitée en raison du vieillissement de cet ouvrage. L'exécutif d'Avully a rencontré celui de Cartigny tout récemment, et la mise en place d'une commission des routes conjointes entre les deux communes est envisagée. Le projet et les montants en jeu seront présentés au Conseil municipal le moment venu.
- que la fontaine d'Epeisses subit actuellement une purge menée par les SIG, laquelle se caractérise par un jet continu et puissant. Contrairement à ce que peuvent laisser penser les apparences, la situation est sous contrôle.
- pour rappel, que l'opération La Nuit est Belle est prévue pour le 21 mai 2021. Près de 180 communes participeront à cet événement, durant lequel l'éclairage sera coupé pour la nuit entière. Un appel a été lancé auprès des habitants et des commerces, afin qu'ils jouent également le jeu en minimisant au mieux leur impact. **M. Fuser** suggère de demander au corps enseignant de notre école d'en faire de même.
- que des informations complémentaires au sujet de la journée nettoyage du 19 septembre seront communiquées lors de la prochaine commission environnement. Pour l'heure, l'ensemble des associations sises à Avully ont été averties de la volonté de la commune d'organiser cette journée. Un retour est attendu concernant leur motivation à y participer, d'une manière ou d'une autre (individuelle, collective, avec des ateliers, etc.).

5. Rapport de la commission des Finances du 19 avril 2021

Le président cède la parole à Mme Brindley, qui a remplacé le président de la commission des Finances lors de cette séance. Comme mentionné au bas du rapport par M. Gandolfo, **Mme Brindley** relève que près de 2 ans s'écoulent entre le moment où le budget est élaboré et celui où la commune a connaissance des comptes. De plus, elle rappelle que ce budget a été élaboré lors de la précédente législature. Finalement, elle souhaite remercier M. Gandolfo ainsi que toutes les personnes ayant participé à la réalisation du rapport des comptes 2020. **Le président** signale encore que, à l'unanimité, la commission des Finances s'est prononcée en faveur de l'adoption des comptes 2020.

6. Proposition du maire relative à l'approbation des comptes 2020 dans leur intégralité

Le président donne lecture de la proposition du maire, retranscrite ci-dessous, avant de la soumettre au vote.

Vu que, conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC), vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2018 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal,

vu le rapport de la commission des finances du 19 avril 2021,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017, sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité, comptes annexés à la présente délibération.*
2. *D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de Frs 5'241'325.37 aux charges et de Frs 5'284'939,13 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Frs 43'613.76. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante:
 - a. *résultat opérationnel de Frs 107'220.43*
 - b. *résultat extraordinaire de Frs - 63'606.67.**
3. *D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de Frs 293'525.15 aux dépenses et de Frs 0.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à Frs 293'525.15.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de Frs 45'620'340.38.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de Frs 352'569.15 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

Par 11 voix pour (unanimité des membres présents), les conseil municipal approuve les comptes 2020.

7. Élection des membres (président-e ; vice-président-e ; secrétaire) du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

M. Fuser annonce sa candidature pour le poste de président du Conseil municipal. Une seule candidature s'étant manifestée, cette unique candidature est soumise au vote.

Par 10 oui et 1 abstention, les membres présents élisent M. Fuser au poste de président du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

M. Bieri annonce sa candidature pour le poste de vice-président du Conseil municipal. Une seule candidature s'étant manifestée, cette unique candidature est soumise au vote.

Par 10 oui et 1 abstention, les membres présents élisent M. Bieri au poste de vice-président du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

M. Maison annonce sa candidature pour le poste de secrétaire du Conseil municipal. Une seule candidature s'étant manifestée, cette unique candidature est soumise au vote.

Par 10 oui et 1 abstention, les membres présents élisent M. Maison au poste de secrétaire du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

L'ensemble des membres adressent leurs félicitations aux nouveaux élus.

8. Questions orales / écrites

Le président n'a pas reçu de question écrite et aucune question orale n'est soulevée.

9. Divers

Mme Rime propose que soit organisée, à partir de l'année prochaine, une fête du Feuillu sur la commune, à l'instar de quelques communes voisines. Il s'agit d'un événement qui se déroule au mois de mai et qui regroupe à la fois les enfants, l'école, les crèches et les plus anciens. Elle suggère que différentes associations soient contactées, afin que l'organisation de cette fête ne repose pas uniquement sur la Mairie. **M. Fuser** trouve l'initiative très bonne. **M. Dethiollaz** est favorable à une telle fête et indique que l'exécutif en discutera. A son avis, l'organisation de cet événement ne doit pas reposer uniquement sur la Mairie. De manière générale, il considère que l'organisation d'une manifestation peut être entièrement à la charge de la Mairie (comme les promotions ou le 1^{er} août), être indépendante (excepté pour des questions d'électricité ou de mise à disposition de matériel, pour lesquelles la Mairie doit parfois intervenir), ou encore être mixte. Dans ce dernier cas, l'organisation peut être déléguée à une commission *ad hoc* créée par le CM, qui peut être élargie à des personnes externes. Il suggère donc aux membres de ce Conseil de réfléchir à la forme d'organisation qu'ils souhaiteraient. **M. Fuser** rebondit sur la proposition de Mme Rime. Lors de la dernière législature, il rappelle qu'une discussion avait été entamée au sujet de la mise sur pieds d'une fête du village. Selon M. Fuser, la fête du Feuillu pourrait tout à fait être considérée comme fête de village. Il estime que toute initiative visant à donner de la vie à la commune est la bienvenue. Toutefois, la mise en place de cette fête devra être réfléchie au regard des explications données par M. Dethiollaz.

Mme Maison se charge de faire part d'une suggestion émanant de Mme Carmona, excusée à cette présente séance. Mme Carmona se propose d'interviewer des artisans/commerçants puis d'écrire un article dans l'Echo d'Avully, ou alors de leur proposer d'écrire un article afin de se faire connaître. Ce projet concernerait les éditions futures du journal, et non le prochain journal à paraître. **M. Dethiollaz** remercie Mme Carmona pour sa proposition. Il y est favorable, mais souligne qu'un tel projet doit s'inscrire dans la durée. En effet, si l'Echo d'Avully commence à publier des articles sur certains commerçants, il faudra que l'équité soit respectée, ce qui nécessitera une publication régulière sur différents commerçants. Il conseille à Mme Carmona d'en discuter avec Mme Stadelmann, qui gère cette publication. En outre, il relève que l'exécutif avait pour idée de publier des articles au sujet d'artistes de la commune et qu'il pourrait éventuellement être envisagé de combiner les deux thèmes. Par ailleurs, M. Dethiollaz ajoute que le maire et ses adjoints se sont penchés sur le sujet du panneau publicitaire à Eaumorte, puisque la plupart des commerçants affichés ne sont plus présents sur la commune. Ainsi, l'exécutif réfléchit à une alternative, dont notamment la création d'une édition spéciale dédiée aux artisans et commerçants de la commune. Toutefois, il ne s'agit que de pistes de réflexion pour le moment.

La séance est levée à 20h04.

Questions du public

Le Président

La Secrétaire